Frst Capital

Rapport dû au titre de l'article 29 de la loi Energie Climat

SOMMAIRE

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Présentation de Frst Capital

b. Résumé de la démarche

c. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

d. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

a. Présentation de Frst Capital

Frst Capital est une équipe de capital risque investissant très tôt dans des projets innovants en phase d'amorçage dans les domaines des technologies numériques (notamment : intelligence artificielle, big data, cybersécurité, FinTech, e-commerce, mise en réseau des données).

L'équipe qui comprend 5 personnes dont 4 dédiées à l'investissement, gère actuellement deux fonds de respectivement 89 M€ et 95 M€ de commitment.

Ces entreprises dans lesquelles les fonds gérés investissent, du fait de leurs caractéristiques intrinsèques, présentent naturellement une grande proximité avec les critères ESG. Il s'agit en effet d'entreprises en phase de création, créées par de jeunes entrepreneur(e)s, inventant tant les technologies logicielles de demains que les modes de management et naturellement désireuses de minimiser leur impact sur l'environnement.

A ces caractéristiques, les convictions de l'équipe Frst Capital viennent vérifier et renforcer l'application de ces principes tout au long du développement de l'entreprise.

b. Résumé de la démarche

La prise en compte par Frst Capital des critères ESG (Environnementaux, Sociaux, Gouvernance) s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du développement durable dans la gestion de ses investissements dans le but d'agir au mieux des intérêts des investisseurs, persuadés que les critères ESG sont indissociables des critères opérationnels et financiers pour la détermination de la valeur d'un actif.

Cette démarche s'articule autour des principes ESG :

- Social : Mise en avant des critères sociaux, basés sur l'égalité, la diversité et mettant en avant le capital humain
- Gouvernance : Mise en place d'une gouvernance éthique
- Environnement : Respect des critères environnementaux et mise en avant des projets destinés à avoir un impact sur le climat

Et est mise en œuvre dans toutes les phases de notre métier, et principalement

- Au moment de l'investissement
- Pendant la phase d'accompagnement des investissements en portefeuille

<u>Présentation de la démarche d'investissement</u>

Notre processus d'investissement inclue systématiquement une analyse sur les engagements et les risques ESG de l'entité potentielle, tant en ce qui concerne les opérations de l'entreprise que sa mission plus large. C'est donc très en amont, au niveau du comité d'investissement que les sujets ESG sont anticipés et traités par l'équipe opérationnelle.

A ce stade du développement de l'entreprise, les aspects sociaux et de gouvernance sont les plus présent. D'un point de vue pratique, et à titre d'exemple, nous nous assurons de l'existence de droits de veto spécifiques via des droits d'actionnariat, nous mettons systématiquement en place un pool d'options pour nous assurer que l'équipe élargie gagnera une part du gain de sortie de l'entreprise.

Par ailleurs, Frst capital favorise la diversité et l'entreprenariat féminin, au sein des équipes managériales et plus généralement au sein des participations du portefeuille.

Présentation de la démarche d'accompagnement des entreprises du portefeuille

Notre spécificité est d'investir au plus tôt dans les entreprises nouvellement créées. La plupart du temps, ils ne sont composés que de 1 à 3 fondateurs, nous ne pouvons donc pas attendre ni exiger d'eux des processus ESG structurés à ce stade.

Cependant, nous considérons comme l'une de nos missions en tant qu'investisseurs et membres actifs du conseil d'administration de nous assurer que l'entreprise met en œuvre des principes de plus en plus structurés en matière de RSE au fur et à mesure de sa croissance.

Quelques domaines où nous sommes particulièrement actif :

Social - Garantir un comportement éthique au sein des équipes, favoriser l'égalité de rémunération et stimuler la diversité au sein des équipes de direction et au niveau du conseil d'administration

Environnement – Veiller à ce que les sociétés du portefeuille s'efforcent de réduire et/ou de neutraliser leur empreinte carbone et leurs émissions de GES

Gouvernance – Assurer des processus de gestion sains du conseil d'administration et des comités indépendants sur des sujets sensibles (notamment les rémunérations)

Les investisseurs des fonds d'investissement gérés sont informés tous les trimestres avec un focus un peu plus fort en fin d'année. A cette fréquence de reporting, s'ajoutent l'ensemble des reportings spécifiques demandés par les investisseurs sur une fréquence annuelle.

c. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Une fois par an, un audit de l'ensemble des participations est diligenté par un auditeur externe dans le but d'évaluer la maturité des start-ups aux critères ESG et les résultats de l'audit communiqués aux investisseurs en faisant la demande.

Les résultats de l'audit sont également exploités en interne pour revenir vers les participations ne satisfaisant pas aux engagements ESG et aux valeurs de Frst Capital afin de les accompagner vers la réalisation de nos objectifs ESG.

Une fois par an, le comité des risques de Frst Capital examine la situation ESG des participations du portefeuille pour mesurer les résultats de nos engagements ESG et mettre en place les changements éventuels.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Compte tenu de la nature de notre activité de financement de start-ups dans le domaine du logiciel et de la petite taille de l'équipe (4 personnes dédiées aux opérations), nous avons fait le choix de classer nos fonds en article 6 selon la Régulation (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou « SFDR »), afin de ne pas avoir à fournir un travail administratif important que nous ne serions pas en mesure de produire. Toutefois, notre engagement opérationnel sur les sujets ESG est très important.

Paris, le 13 juin 2025

Pierre Entremont :